



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Éco énergie tertiaire

Construisons ensemble la transition énergétique

## POURQUOI UNE OBLIGATION ?

### Secteur du bâtiment

**46 %** part des bâtiments résidentiels et tertiaires dans la consommation énergétique en France

**25 %** part des bâtiments résidentiels et tertiaires dans les émissions de gaz à effet de serre en France

### Les bâtiments tertiaires

**973** millions de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires en France

**1/3** de la consommation d'énergie des bâtiments provient du secteur tertiaire en France

## QUELS OBJECTIFS ?

### 1. Diminuer la consommation énergétique du parc tertiaire (*objectifs imposés par la loi Elan*)

**- 40 %**  
en 2030

**- 50 %**  
en 2040

**- 60 %**  
en 2050

*par rapport à une année de référence (≥ 2010) et incluant **tous les usages énergétiques** sur une année*

### 2. Améliorer le confort et le fonctionnement de ces bâtiments

## QUI EST CONCERNÉ ?

Les **propriétaires** ou **exploitants** d'un établissement abritant des **activités tertiaires** du secteur **privé** et du secteur **public, y compris l'État, les collectivités et leurs établissements publics**

*ex : Bureaux • Services publics • Enseignement • Santé • Justice • Vente et services • Hôtellerie / Restauration • Sport • Culture / spectacles • Logistique • Aéroports • Gares ferroviaires, routières ou fluviale ...*

Dont les **bâtiments, parties de bâtiments** ou **ensemble de bâtiments**, ont une surface (*ou un cumul de surfaces*) égale ou supérieure à **1 000 m<sup>2</sup>**.

## QUELS LEVIERS D' ACTIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS ?

1. améliorer la **performance énergétique du bâtiment**
2. installer des **équipements performants** et des **dispositifs de contrôle et de gestion** active de ces équipements
3. optimiser l'**exploitation** des **équipements**
4. adapter les **locaux à un usage économe** en énergie et inciter les **occupants** à adopter un **comportement écoresponsable**

## COMMENT SERA SUIVI L'ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ?



Toutes les consommations devront être saisies **chaque année** à compter de **2021** par les assujettis sur l'Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (**OPERAT**). Cette **plateforme internet**, gérée par l'**ADEME** permet le suivi des obligations pour les assujettis et l'administration.

## QUEL RÉGIME DE SANCTIONS ?

En cas de non-transmission des informations sur OPERAT ou de non-remise d'un programme d'actions en cas de non-atteinte des objectifs, le dispositif de sanction, prévu par le dispositif, devra être mis en œuvre par le **préfet de département**.

## LA DSIL, UN LEVIER POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE TOUT EN FAVORISANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (ET LA BAISSSE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES)



Elle permet le **développement** de l'**activité** du **secteur BTP** par renforcement de l'**emploi local** qualifié et non délocalisable.



### Enjeux :

- **Susciter, Orienter** et **Améliorer la qualité** des projets des collectivités en matière de rénovation énergétique.
- Les aides de l'**État**, dont la **DSIL (ou DETR)**, sont donc des **leviers** pour **accélérer** la **rénovation** de leurs parcs. Une modulation appropriée de ces dernières permettrait d'encourager les collectivités à atteindre les objectifs réglementaires.

## LE CONSEIL ET LES SERVICES EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Les DDT, la DREAL et le CEREMA

Porteurs des politiques nationales en matière de bâtiment et de construction, ces services sont aptes à conseiller les collectivités tant sur le volet réglementaire que technique du dispositif et peuvent aussi apprécier la qualité des différents dossiers présentés pour prétendre aux différentes aides de l'État.



### L'ADEME

Une offre expérimentale d'ingénierie (AMO) pour les collectivités de petite taille qui ne disposent pas de service d'accompagnement et aussi l'animation d'un réseau de conseiller en énergie partagée (CEP) à disposition de certaines communes.

### Le centre de ressources d'Auvergne-Rhône-Alpes :

Mise à disposition des collectivités d'un site internet dédié à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires mais aussi des newsletters, des webinaires, des réunions d'informations et des groupes de travail (*Partenariat État (SGAR et DREAL), Région, ADEME et Banque des Territoires*) <https://www.renotertiaire-aura.fr>

